



SUSPENTE PIVOT ACOUSTIQUE F47.fr

Fiche Technique Produit

2021-09

SUSPENTE PIVOT ACOUSTIQUE F47

Accessoires – Suspentes

Description du produit

La suspenste pivot acoustique F47 Knauf est un accessoire destiné à l'isolation acoustique des plafonds. La surcouche en caoutchouc permet de réduire les vibrations produites sur la structure et d'améliorer les performances acoustiques des plafonds. Elle est conforme à la norme 13964 :2014.

Mise en œuvre conformément à :

- DTU 25.41

Domaine d'emploi

La suspenste pivot acoustique F47 Knauf peut être utilisée sur tout type de plafond en ossature F47. Application à l'aide de tige filetée M6 en plafond continu. Elle peut être utilisée en tant qu'élément de soutien des structures anti vibratiles. Elle peut être utilisée dans toutes les familles d'ouvrages.

Classe d'hygrométrie des locaux :

Utilisable dans les locaux EA, EB et EB+P

SUSPENTE PIVOT Aoustique F47

ACCESSOIRES – Suspentes



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Densité de la partie en caoutchouc	g/cm ³	1.254	ISO 2781 :15
Dureté ShA 3-seg de la partie en caoutchouc	ShA	70	ISO 7619 :1
Charge à la Rupture de la partie en caoutchouc	MPa	9.72	ISO 37 :13
Etirement rupture de la partie en caoutchouc	%	366.00	ISO 37 :13
Viscosité ML 1+4 100°C de la partie en caoutchouc	Mu	70 - 76.8	ISO 289-1 :07
Matière du la partie métal	-	DX51D	EN 10346 :2015
Galvanisation	-	Z100	EN 10143 :2006
Capacité de charge maximale	N	726	EN 14195 :2015
Charge à la rupture	N	2183	EN 14195 :2015
Classement au feu	-	A1	EN 13501-1
Durabilité	-	Classe B	EN 13964 :2014
Charge maximale acceptable par suspente	daN	50	NF EN 14195

Conditionnement

Référence commerciale	Code article	Quantité par boîte	Nombre de boîtes par palette
Suspente pivot acoustique F 47	00751638	50	288

A conserver dans un local protégé à l'abri du soleil et des intempéries.

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.